Institut de Formation en Soins Infirmiers

Téléphone : 03 89 78 70 63 Télécopie : 03 89 78 72 12

Courriel: contact.ifsi@ch-rouffach.fr



Patrick LEHMANN
Directeur des Soins,
Directeur de l'Institut de Formation

Régine BAUMEISTER Cadre supérieur de santé Coordonnateur Pédagogique

Madame, Monsieur,

Affaire suivie par : Régine BAUMEISTER Patrick LEHMANN

Vous compterez, dès le 26 août prochain, parmi les élèves aides-soignants de l'Institut de Formation du Centre Hospitalier de Rouffach. Je vous en félicite et vous remercie de votre confiance.

La rentrée scolaire est programmée le lundi 26/08/2024 à 13h00.

L'entrée en formation d'aide-soignant nécessite quelques formalités administratives. Aussi, je vous demanderai de lire attentivement les informations relatives à votre entrée en formation.

La date de retour du dossier administratif pour l'IFAS de Rouffach est fixée :

- Pour les candidats admis sur liste principale : au 26/07/2024
- Pour les candidats admis sur liste complémentaire :
 - o contactés la semaine du 22/07/2024 : au 12/08/2024
 - o contactés la semaine du 29/07/2024 : au 19/08/2024
- Dans les plus brefs délais pour les candidats ayant accepté une proposition d'admission à partir du 05/08/2024.

Je vous informe que votre inscription à l'IFAS de Rouffach est subordonnée :

- à la production du dossier administratif et du dossier de financement, ainsi que des justificatifs demandés, dans les délais indiqués ci-dessus.
- à la remise du dossier médical ci-joint complet le jour de la rentrée au plus tard.

Le cas échéant je considérerai que vous renoncez à votre inscription à l'Institut de Formation d'Aides-Soignants du Centre Hospitalier de Rouffach.

En cas de désistement, nous vous prions de bien vouloir nous en informer le plus rapidement possible afin que votre place puisse être attribuée à un autre candidat. Nous vous rappelons qu'une quote-part de 15 euros sur les frais d'inscription reste acquis à l'institut de formation.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez besoin d'informations complémentaires au 03 89 78 70 63 de 08h15 à 11h45.

Dans l'attente de vous accueillir à l'Institut de Formation d'Aides-Soignants de Rouffach, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.

Patrick LEHMANN

Directeur des soins

Directeur de l'Institut de Formation



Institut de Formation d'Aides-Soignants

Téléphone : 03 89 78 70 63 Télécopie : 03 89 78 72 12

Courriel: contact.ifsi@ch-rouffach.fr

Patrick LEHMANN
Directeur des Soins
Directeur de l'Institut de Formation

Régine BAUMEISTER Cadre supérieur de santé Coordonnateur pédagogique

DOSSIER D'ADMISSION 2024

INSTITUT DE FORMATION D'AIDES SOIGNANTS 27, rue du 4ème R.S.M. 68250 ROUFFACH

Tél: 03 89 78 70 63 - Fax: 03 89 78 72 12 - contact.ifsi@ch-rouffach.fr

Dépôt du dossier d'admission :

Le dossier **COMPLET** d'admission définitive pourra être, soit :

- envoyé par courrier à l'IFAS en recommandé avec accusé de réception ;
- remis directement au secrétariat de l'IFAS

Si vous souhaitez obtenir des renseignements complémentaires, nous vous informons que le secrétariat de l'IFAS est ouvert au public les jours ouvrés durant les mois de juillet et août, <u>de 8 h 15</u> à 11 h 45.



NOTICE D'INFORMATION

1. DATE DE LA RENTREE

La rentrée est fixée au lundi 26 août 2024 – 13h00, à l'Institut de Formation d'Aides Soignants du Centre Hospitalier de Rouffach. L'accueil se fera en salle 2 – pavillon 19 du Centre Hospitalier de Rouffach.

2. CERTIFICAT DE SCOLARITE

Un certificat de scolarité vous sera remis au courant de la première semaine de la rentrée.

3. FINANCEMENT DE LA FORMATION (cf Dossier de financement)

Les frais de scolarité pour l'année scolaire 2024/2025 s'élèvent à 6 200 € pour un cursus complet. La Région Grand Est prend en charge les frais de formation des élèves aides-soignants, à savoir :

- étudiant en poursuite d'étude,
- demandeur d'emploi,
- salarié à titre dérogatoire,

A compter de la rentrée d'août 2024, les conditions de prise en charge des frais de formation s'étendent également aux différents cursus de formation, y compris les cursus « passerelle ».

Accédez à toutes les informations utiles sur le site institutionnel de la Région Grand Est sur www.fss.grandest.fr

Et testez votre éligibilité via le site :

https://view.genial.ly/640ee000bde3a60012a1896c

4. DEMANDE DE BOURSE

La Région Grand Est peut vous accorder une bourse. Celle-ci est une aide financière pour les personnes dont les ressources familiales ou personnelles sont reconnues insuffisantes au regard des charges occasionnées par la formation. Vous trouverez tous les renseignements utiles et pourrez simuler une demande de bourse à l'adresse suivante :

https://boursesanitaireetsociale.grandest.fr

Les demandes de bourses seront à déposer directement sur le site internet dès à présent. Le code d'accès spécifique à l'institut de formation de Rouffach est : IFAS1170 A noter que ce code est strictement confidentiel.

5. CONTRAT D'ALLOCATION D'ETUDES (cf FLYER)

L'agence Régionale de Santé vous propose de signer un contrat d'allocation d'études dès la rentrée. Ce contrat vous permettra de percevoir :

- une indemnité de 6000€ nets
- la garantie d'être embauchés dans la Région, dès l'obtention de votre diplôme.

En contrepartie, vous vous engagerez à travailler dès l'obtention du diplôme dans un établissement de la Région, durant le double de la durée de l'aide que vous aurez perçue.

Vous trouverez sur notre site internet <u>www.ifsi-rouffach.com</u> rubrique « Flash Info/Allocation d'études », la liste des établissements qui proposent ce type de contrat.

6. HEBERGEMENT

Possibilité d'hébergement au home des étudiants, en chambre individuelle équipée d'une salle d'eau individuelle. Le home est situé à proximité immédiate du Centre Hospitalier de ROUFFACH. Les étudiants et élèves de l'institut pourront bénéficier d'un tarif avantageux pour le loyer au Home. Le montant du loyer s'élève à 200 € par mois. Le versement du loyer se fera obligatoirement par virement automatique. L'élève



peut bénéficier d'une allocation de logement à caractère social (ALS). Cette allocation est versée sur la base des revenus propres de l'étudiant. Une caution égale au montant du loyer est demandée et sera remboursée, sauf dégradation, à la sortie, après inventaire et vérification de l'état des lieux.

7. LES REPAS

Possibilité de prendre les repas de midi au Restaurant du Personnel (Self-service). A titre indicatif, le prix moyen du plat du jour est de 3,71 €. Une carte badge vous sera remise moyennant une caution d'un montant de 10 €, par chèque. La caution vous sera retournée en fin de formation, après restitution de la carte badge. Cette carte badge vous sera également nécessaire pour accéder au bâtiment de l'institut.

A titre indicatif, en cas de perte de votre badge, le renouvellement de celui-ci vous sera facturé 10 €.

8. DEMANDE D'EQUIVALENCE ET ALLEGEMENT DE FORMATION AIDE-SOIGNANTE

Il est possible de demander une équivalence et/ou allégement de formation sous certaines conditions de diplôme antérieur.

Pour réaliser cette demande, utilisez le formulaire : demande d'équivalence et/ou allégement de formation comprise dans le dossier administratif

Accompagnez votre demande de la photocopie du diplôme au titre duquel vous effectuez la demande d'équivalence et/ou d'allégement.

9. INDEMNITÉS DE STAGE

Dès la rentrée d'août 2024, la région Grand Est décide de verser une indemnité de stage à l'attention des élèves aides-soignants. Ce dispositif est ouvert aux élèves aides-soignants inscrits dans un institut de formation d'aides-soignants agréé par la Région Grand Est.

Est éligible tout apprenant aide-soignant dont les frais de formation sont pris en charge par la Région Grand Est. Le montant de cette indemnité est fixé à 35 € sur la base d'une durée de stage de 35H/semaine, proratisé au temps de présence du stagiaire.

Toutes les informations relatives à ce dispositif vous seront présentées en début de formation.

FRAIS A PREVOIR POUR LA RENTRÉE 2024

LES DROITS D'INSCRIPTION

Les élèves aides-soignants doivent s'acquitter pour l'année 2024-2025 des droits d'inscription d'un montant de 100 €. En cas de désistement, une quote-part de 15 € sera conservée par l'institut de formation, conformément aux préconisations tarifaires de la Région Grand Est.

LES TENUES PROFESSIONNELLES

Les tenues professionnelles seront mises à disposition par les différents terrains de stage où vous serez affectés tout au long de votre formation.

Une paire de chaussures professionnelles

Il s'agit d'une paire de chaussures blanches, fermées, anti-dérapantes et non bruyantes. Les chaussures pourront être librement achetées par l'étudiant à condition que ces chaussures répondent aux caractéristiques énoncés ci-dessus et que leur utilisation soit réservée aux stages.



Liste des pièces administratives

DC	SSIER ADMINISTRATIF:
ū	Un chèque de caution d'un montant de 10 € pour la carte badge, libellé à l'ordre de la trésorerie Sud Alsace – Groupe hospitalier
	La fiche d'inscription complétée, datée et signée, accompagnée d'une photo d'identité couleur, normalisée
	Votre curriculum vitae <u>actualisé</u>
	La photocopie de la carte d'identité ou du titre de séjour <u>en cours de validité</u> , certifiée conforme à l'originale par vo soins, datée et signée
	Une photocopie de <u>l'ensemble</u> des diplômes obtenus, certifiée conforme à l'originale par vos soins, datée et signée. Pou les bacheliers 2023, le diplôme du baccalauréat sera transmis dès réception.
	Pour les candidats bacheliers : une photocopie de votre relevé de notes du baccalauréat certifiée conforme à l'originale par vos soins, datée et signée
	L'attestation d'affiliation à la sécurité sociale (disponible sur votre espace personnel AMELI)
	Une attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité (généralement comprise dans l'assurance de votre lieu d'habitation)
	Le formulaire concernant le matériel informatique
	Le formulaire de recensement administratif pour l'affectation des stages
□	Le formulaire de demande d'attribution de chambre, le cas échéant
	Le formulaire de demande d'équivalence ou allégement de formation, le cas échéant
DC	DSSIER DE PRISE EN CHARGE :
	Le « dossier apprenant » de la Région Grand Est complété <u>accompagné des pièces justificatives</u> (cf annexe 2) (Lire attentivement les conditions de prise en charge des frais de formation et des justificatifs à fournir selon votre situation).
	Une photocopie du courrier de prise en charge de l'employeur ou de l'OPCO pour les personnes financées <u>uniquemen</u> (promotion professionnelle, Transitions Pro Grand Est, OPCO Santé (Unifaf), Uniformation, ANFH,) certifiée conform à l'original, datée et signée.
DC	OSSIER MEDICAL: à retourner à l'IFAS, <u>complet</u> , au plus tard le 26 août 2024
	Un certificat médical établi par un médecin agréé (pas votre médecin traitant attention),
	(La liste des médecins agréés est consultable sur le site de l'Agence Régionale de Santé de votre région),
	Le dossier médical complété par le médecin traitant,
	Une photocopie du carnet de vaccinations,

☐ Une copie de la sérologie Hépatite B,



FICHE D'INSCRIPTION 2024* FORMATION AIDE-SOIGNANT

Photo d'identité à coller ici

I. CANDIDAT(E)

Nom et Prénom :			***************************************	N	om Marital	:	
Sexe**:	□ F	□м	Nationalité :	****************	*****************	••••••••	
Date et lieu de naiss	ance : le	***************		à	***************	•••••••	
Adresse :		••••••••					
CP:	VILLE	:	*******************				
Téléphone fixe :		•••••••	••••••	Téle	éphone por	table :	
						-	nt votre nom et prénom.
Situation de famille							
Nombre d'enfants :				□ Divorce(e)		oncubinage/ PACS	□ veui(ve)
N° BEA/INE (Obligat				,	Ca warna dan din		ates du honoglaurást
	•	·			e numero jig	jure sur le releve des n	otes da baccaldareat.
II. PERSONNES A						Nº do tál :	
III. ETUDES				•			
							
,	•						
Actuellement dema	ndeur d'empl	oi** : OUI	□ NON □	N° d'identif	ication pôle	emploi :	
IV. <u>TENUES</u> En vue de la gestion	des tenues pr	ofessionne	lles, veuillez r	nous indiquer v	otre taille <i>(à</i>	à titre indicatif)** ⁽¹⁾	:
	т.36 🗆 т	.38 🗆	т. 40	т. 42 🗆 📑	г. 44 🛚	T. 46 🗌 Autre	2:
V. <u>DIVERS</u>						🗖	
		•	ermis de con			NON □	
Date : / /	Disposez-voi	us a un ver	iicuie :	OUI			
Date : / /	****************				Signatu	ie:	

^{*} Ces données sont enregistrées sur le logiciel de gestion des dossiers BL SCOLARITÉ (Berger-Levrault) déclaré auprès de la CNIL

^{**} Cochez la case correspondante



Juillet 2024

MATERIEL INFORMATIQUE

Je soussigné(e) (Nom - Prénom) :			
dans le cadre de la possibilité de cours à distance, possède le matériel informatique suivant ** :			
	\square ordinateur		
	□ scanner		
	\square imprimante		
	□ connexion internet		
Cianatura da Uálàva au de	, rongécontant légal à		
Signature de l'élève ou du	u représentant légal :		
**cochez la case			



RECENSEMENT ADMINISTRATIF POUR L'AFFECTATION DES STAGES

Code: T6N15-10 Version: 1

Date d'application : 10/06/2021

. ,	• •			
		ur une période supérieu		
Année	Profession exercée	Employeur/Etablissem	ent Pôle le cas échéant	Service
	-t-/álàva	offortuó dos etassas	on miliou conitaire	et/ou social dans
cadre de leui	nts/eieves ayant rs études, renseig	effectué des stages gner le tableau ci-des	en milleu sanitaire sous :	et/ou social dans
nnée du stage	Durée du stage	Etablissement d'accueil	Pôle le cas échéant	: Service
		una umité avatiquant da	TVC ¹ (cochor la cass	correcpendante à
accepte de reali otre réponse) :	oui non	une unité pratiquant de	STVG (COCHEZ la Case	correspondante a
	la doc rancajanama	ents ci-dessus.		
tteste l'exactitud	, le		nature:	

	Dates	Nom/Fonction/groupe de travail ou commission
Rédaction	23/04/2021	SAID C. Cadre de santé formateur –référent du dossier stage - FROMAGEAT A. Coordinatrice de stage au sein du GHT12
Validation	10/06/2021	BAUMEISTER Régine, FF Coordonnateur pédagogique
Approbation	10/06/2021	LEHMANN P., directeur des soins IFSI/IFAS, coordonnateur instituts GHT

¹ Interruption Volontaire de Grossesse





DEMANDE D'ATTRIBUTION D'UNE CHAMBRE

Je soussigné(e) (Nom - Prénom) :
Habitant à (adresse complète) :
Téléphone fixe : Téléphone portable :
Mail:@
demande à être logé(e) au Centre Hospitalier de ROUFFACH**
Pour les étudiants mineurs**:
☐ autorise ma fille/ mon fils :
à prendre une chambre au Centre Hospitalier de ROUFFACH.
Signature de l'élève ou du représentant légal :

L'attribution des chambres se fera au plus tard le jour de la rentrée.

**cochez la case



DEMANDE D'EQUIVALENCE ET ALLEGEMENT DE FORMATION AIDE-SOIGNANTE

Code: T3N5-8-2/FO/001

Date: 06/09/2021

Version: 3
Page 1 sur 2

PARTIE A RENSEIGNER PAR L'ELEVE AIDE-SOIGNANT

Article 14 de l'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux :

« Sous réserve d'être admis à suivre la formation dans les conditions fixées par l'arrêté du 07 avril 2020 modifié, des équivalences de compétences, de blocs de compétences ou des allégements partiels ou complets de certains modules de formation sont accordées aux élèves titulaires des titres ou diplômes suivants :

- 1. Le diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ;
- 2. Le diplôme d'assistant de régulation médicale ;
- 3. Le diplôme d'Etat d'ambulancier ;
- 4. Le baccalauréat professionnel Services aux < personnes et aux territoires (SAPAT);
- 5. Le baccalauréat professionnel Accompagnement, soins et services à la personne (ASSP);
- 6. Les diplômes ou certificats mentionnés aux articles D.451-88 et D.451-92 du code de l'action sociale et des familles ;
- 7. Le titre professionnel d'assistant de vie aux familles ;
- 8. Le titre professionnel d'agent de service médico-social.

Les personnes susmentionnées bénéficient des mesures d'équivalences ou d'allégement de suivi ou de validation de certains blocs de compétences selon les modalités fixées à l'annexe VII du présent arrêté. Leur parcours de formation et les modalités d'évaluation des blocs de compétences ou des compétences manquantes en vue de l'obtention du diplôme d'Etat d'aide-soignant sont définies dans ladite annexe. »

Je soussigné(e):
je soussigne(e)
NOM:
PRENOM:
TINDIVI
DATE DE NAISSANCE :
DIPLOME INITIAL :
demande à bénéficier des mesures d'équivalences ou d'allégement de suivi ou de validation des blocs de compétences selon les modalités fixées à l'annexe VII de l'arrêté du 10 juin 2021, au regard du diplôme dont je suis déjà titulaire.
La copie du diplôme ou titre professionnel est à joindre à cette demande. La présentation de l'original du diplôme sera à réaliser auprès de la direction de l'institut.

PARTIE RENSEIGNEE PAR L'INSTITUT DE FORMATION AIDE-SOIGNANT

EQUIVALENCES ET ALLEGEMENT DE FORMATION ACCORDEES

Diplôme ou titre professionnel présenté :		
□ Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ;		
□ Diplôme d'assistant de régulation médicale ;		
□ Diplôme d'Etat d'ambulancier ;		
□ Baccalauréat professionnel Services aux personnes et aux territoires (SAPAT) ;		
☐ Baccalauréat professionnel Accompagnement, soins et services à la personne (ASSP) ;		
☐ Le titre professionnel d'assistant de vie aux familles ;		
☐ Le titre professionnel d'agent de service médico-social.		
Diplômes ou certificats mentionnés aux articles D.451-88 et D.451-92 du code de l'action sociale et des familles :		
☐ Accompagnement Educatif et Social		
☐ Auxiliaire de Vie Sociale		
☐ Mention Complémentaire d'Aide à Domicile		
Réservé à l'institut		
ORIGINAL DU DIPLOME PRESENTE : OUI NON		
AFGSU EN COURS DE VALIDITE : OUI NON Date de fin de validité ://		
DOCUMENT DESCRIPTIF DU DISPOSITIF DE FORMATION REMIS :		

	Dates	Nom/Fonction/groupe de travail ou commission	
Rédaction	18/05/2022	T. JUD, Adjointe au directeur IFAS - GHRMSA	
Validation	24/05/2022	P. LEHMANN, directeur des soins IFSI/IFAS – GHRMSA - CHR	
Approbation	24/05/2022	P. LEHMANN, directeur des soins IFSI/IFAS – GHRMSA - CHR	

Secteur Sanitaire et Social DES MÉTIERS D'AVENIR!

Conditions générales de prise en charge des formations sanitaires et sociales :

- ▶ ambulancier, auxiliaire de puériculture, aide-soignant, ergothérapeute (Mulhouse), infirmier, manipulateur en électroradiologie médicale, psychomotricien (Mulhouse)
- ▶ moniteur éducateur technicien de l'intervention sociale et familiale, assistant de service social, éducateur de jeunes enfants, éducateur spécialisé, éducateur technique spécialisé, 3º année en conseiller économie sociale et familiale

RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2024 ET PREMIER TRIMESTRE 2025



Vous êtes éligible à la prise en charge régionale!



Vous n'êtes pas éligible à la prise en charge régionale!



VOUS AVEZ MOINS DE 26 ANS ET ÊTES EN POURSUITE D'ÉTUDES

Vous devez fournir **un certificat de scolarité** (année 2022-2023 ou 2023-2024)



Le statut de jeune de 26 ans en poursuite d'études est prioritaire

- ► Vous avez suivi une préparation aux concours/ sélections
- ► Vous avez le Diplôme d'Accès aux Études Supérieures



VOUS ÊTES DEMANDEUR D'EMPLOI

Vous êtes non démissionnaire au cours de la période de référence* qui démarre 6 mois avant la date de rentrée de la sélection et jusqu'à la date de rentrée effective (y compris en cas de report).

Possibilité de mobiliser votre Compte Personnel de Formation (CPF) et de compléter sur fonds propres si vous souhaitez bénéficier de la mesure compensatoire

*PÉRIODE DE RÉFÉRENCE : période durant laquelle votre statut est examiné pour déterminer si vous êtes éligible à la prise en charge régionale du coût de votre formation.

Cette période de référence ne s'applique pas aux formations D'AIDE-SOIGNANT ET D'AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE.

Vous avez démission pour l'un des motifs suivants :

- ► Rupture à l'initiative du salarié d'un contrat aidé, d'un emploi d'avenir, d'un service civique, d'un contrat volontariat gendarmerie;
- ▶ Pour cause de non-paiement des salaires ;
- ► Pour **suivre le conjoint** suite à une mutation ou mariage ;
- ► Pour suivre son enfant handicapé admis dans une structure d'accueil ;
- ► Pour cause de violences conjugales ;
- ► Pour cause d'actes délictueux dans le cadre du contrat de travail.

Vous avez démissionné **avant la période de** référence.

Vous n'avez pas renouvelé votre CDD.



Vous êtes démissionnaire au cours de la période de référence* qui démarre 6 mois avant la date de rentrée de la sélection et jusqu'à la date de rentrée effective (y compris en cas de report).

Le dispositif «DÉMISSION RECONVERSION» n'est pas reconnu, pendant la période de référence, comme démission permettant la prise en charge du coût de la formation par la Région.





Vous êtes éligible à la prise en charge régionale!







VOUS ÊTES SALARIÉ

► Vous avez un contrat de travail dont la durée est inférieure à 18 heures par semaine ou 78 heures par mois en moyenne durant les neuf mois précédant l'entrée en formation ;

- ▶ Vous avez un contrat de travail à durée déterminée qui expire au plus tard dans les 7 jours qui suivent le début de la formation :
- ► Votre congé parental a pris fin avant le démarrage de la formation ;
- ► Votre contrat de travail est rompu : licenciement, rupture conventionnelle de CDI... la procédure doit impérativement avoir abouti avant la rentrée ;
- ▶ Vous êtes **VDI ou micro-entrepreneur** et vos revenus déclarés en moyenne sur les 6 derniers mois avant l'entrée en formation s'élèvent mensuellement au maximum à 720 euros.
 - L'inscription à France Travail est obligatoire

votre Compte Personnel de Formation (CPF)
et de compléter sur fonds propres si vous souhaitez
bénéficier de la mesure compensatoire

- ► Vous avez gardé un lien juridique avec un employeur ;
- ► Vous êtes en congé parental;
- ► Vous êtes en congé sabbatique, en disponibilité, en congé de formation professionnelle, commerçant, profession libérale, ...;
- ▶ Vous êtes **VDI ou micro-entrepreneur** et vos revenus déclarés en moyenne sur les 6 derniers mois avant l'entrée en formation sont supérieurs mensuellement à 720 euros.





PIÈCES À FOURNIR À L'INSTITUT DE FORMATION

- ► Attestation dûment complétée par France Travail datant au maximum du mois précédent la rentrée ;
- ► Contrats de travail pour l'ensemble des emplois pendant la période de référence ;
- ▶ S'il y a lieu, toutes pièces justifiant d'un changement de profil ou d'une situation particulière.









FORMATION AIDE-SOIGNANT

PIECES À JOINDRE AVEC LE DOSSIER APPRENANT DE LA REGION GRAND EST RELATIF AUX FRAIS FORMATION 2024

Vous trouverez ci-joint le dossier « apprenant » relatif à la prise en charge de la formation. Nous vous invitons à le <u>lire</u> <u>attentivement.</u> Le présent dossier doit être accompagné, selon votre situation, des pièces justificatives suivante :

L'ensemble des apprenants admis en formation à la rentrée 2024/2025 Compléter la fiche de renseignement (fiche 1) et l'attestation sur l'honneur (fiche 2)
Vous êtes jeune de -26 ans en poursuite d'études
☐ fournir un certificat de scolarité soit pour l'année 2022/2023, soit pour l'année 2023/2024 **Attention: les certificats de préparation au concours et au Diplôme d'Accès aux Etudes Supérieures (DAEU) ne peuvent justifier le statut d'étudiant en poursuite d'études.
Vous êtes demandeur d'emploi :
☐ fournir l'Attestation France Travail (fiche 3) ci-jointe dûment complétée par France Travail datant au maximum du mois précédent la rentrée. De ce fait, l'attestation France Travail ne pourra être complétée par votre conseiller qu'à partir du mois d'août.
Vous êtes salarié(e) :
Vous avez un Contrat à Durée Déterminé qui expire au plus tard dans les 7 jours qui suivent le début de la formation.
Vous avez rompu votre contrat de travail : licenciement, rupture conventionnelle de CDI, rupture anticipée d'un CDD. <u>La procédure doit impérativement avoir abouti avant la rentrée.</u>
☐ fournir l'Attestation France Travail (fiche 3) ci-jointe dûment complétée par France Travail datant au maximum du mois précédent la rentrée. De ce fait, l'attestation France Travail ne pourra être complétée par votre conseiller qu'à partir du mois d'août.
☐ copie du contrat de travail
☐ copie de la rupture conventionnelle ou tout autre document justifiant de la fin de votre contrat (courrier licenciement)
PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE FORMATION AUTRES QUE LA REGION :
Promotion professionnelle ☐ attestation de l'employeur confirmant votre prise en charge
OPCA (Transition pro, OPCO Uniformation,) □ copie du courrier justifiant votre prise en charge

Tous les cas particuliers n'ont pas été énumérés ci-dessus mais sont cités dans l'organigramme des conditions générales de prises en charge ci-joint. Celles-ci sont consultables sur le site internet de la Région Grand Est : http://www.grandest.fr /formations-sanitaires-sociales/



DOSSIER APPRENANT SECTEUR SANITAIRE et SOCIAL

Les informations figurant dans le présent dossier sont destinées à la Région Grand Est et sont à renseigner par l'ensemble des apprenants admis en formation à la rentrée 2024/2025.

La Région participe au financement du fonctionnement des instituts de formations sanitaires en fonction des places agréées et financées.

Ne bénéficient de la gratuité du coût pédagogique de leur formation que les apprenants qui remplissent les conditions d'éligibilité fixées par la Région.

Ces conditions sont rappelées dans les fiches récapitulatives "Conditions générales et conditions spécifiques de prise en charge des formations" qui sont téléchargeables sur le site institutionnel de la Région Grand Est via le lien suivant :

http://www.grandest.fr/actions/formations-sanitaires-sociales/

Le dossier APPRENANT comporte 3 fiches à renseigner selon le code couleur suivant :

Renseign	ements à remplir par l'apprenant		
Renseign	ements à remplir par l'institut		
Renseign	ements à remplir par France Travail		
Fiche 1	Fiche de renseignements - Situation de l'apprenant : à remplir par tout apprenant		
Fiche 2	Attestation sur l'honneur : à remplir par tout apprenant		
Fiche 3	Attestation de France Travail : à remplir par tout apprenant ayant le profil de demandeur d'emplo		

Ces documents <u>sont à remettre à l'institut de formation</u>, dûment complétés et accompagnés de l'ensemble des justificatifs demandés, impérativement avant le démarrage de la formation.

Tout dossier mal renseigné ou incomplet sera rejeté par l'Institut ; et de ce fait, les frais de formation resteront à la charge de l'apprenant.

Toute fausse déclaration est passible de peines et d'amendes prévues par les articles 441-1, 441-6 et 441-7 du code pénal.

Les données personnelles recueillies sont exclusivement collectées pour un usage interne à la Région et sont destinées à la vérification du respect des critères d'éligibilité de la prise en charge du coût des formations.

Conformément à la loi / nformatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, tout utilisateur du présent document dispose d'un droit d'accès, de rectification et de radiation portant sur ses données personnelles sur simple demande à l'adresse suivante :

Conseil Régional Grand Est - Direction de l'Orientation, de la Formation pour l'Emploi Service des Formations Sanitaires et Sociales 1 place Adrien Zeller - BP 91006 - 67070 STRASBOURG Cedex Tél. 03 87 33 64 19 - mail : fss@grandest.fr



FICHE DE RENSEIGNEMENTS - SITUATION DE L'APPRENANT

IDENTI	TE DE L'APPRENANT				
Civilité :					
Nom de n	aissance :			No	om d'usage (marital) :
Prénoms					
Adresse p	ostale :				
CP:			Ville :		
Etat civil :	(cochez la case correspo Célibataire Marié(e)/Pacsé(e) Vie maritale aissance :	ndant à votre situation)			Veuf(ve) Divorcé(e)
Téléphon	e:				
Personne	reconnue travailleur hand	licapé (O/N) ?			
Adresse é	lectronique :				
Statut ava	ınt l'entrée en formation :	(cochez la case correspor	ndant à votre situation)		
	Etudiant(e) en poursuite Demandeur d'emploi	d'études			Salarié(e) Autres
Coût péda	•	oris en charge par : (à com	npléter avec l'institut de foi	rmati	
	Région Grand Est y comp	oris mesure dérogatoire			OPCO, TRANSITION PRO, ANFH
	France Travail				Employeur
	A titre personnel				Autres (par exemple CPF/DIF) :
	es de l'organisme finançant les REGION GRAND EST)	s frais de formation :			
Rémunéra	tion et autres aides dont je l	bénéficie ou suis susceptibl	e de bénéficier durant la for	matic	on : (cochez la case correspondant à votre situation)
	Bourse de la Région				Contrat en alternance (apprentissage, contrat professionnalisation)
	Indemnités de chômage	(ARE, ASS, RFF, ASR,)			Allocations d'études
	Minima sociaux et autres	s allocations (RSA,)			Autres types d'aides publiques (LADOM)
	Promotion professionnel	lle hospitalière			Aucune aide financière
	Plan de formation de l'er	mployeur			Autre(s) prise(s) en charge
	Transition Pro				
	es de l'organisme finançant ou on et/ou d'autres aides (autre				

SITUATION DE L'APPRENANT AVANT L'ENTREE EN FORMATION

PARCOURS SCOLAIRES

Dernier diplôme obtenu (niv	veau le plus élevé)
-----------------------------	---------------------

Année d'obtention	Intitulé du diplôme	Spécialité/discipline/série
Data da ca	rtio de formation initiale (études) :	

Date de sortie de formation initiale (études) :

Année scolaire	Cursus de formation	Etablissement

ANTECEDENTS PROFESSIONNELS (à compléter obligatoirement pour toutes les formations)

Dernier emploi exercé avant l'entrée en formation (employeur principal en cas de cumul d'activités) :

Date d'embauche	Employeur et lieu de travail	Emploi occupé	Type de contrat	Temps de travail	Motif de fin ou de rupture de contrat	Date de fin ou de rupture de contrat

Situation au regard des derniers emplois occupés durant la période de référence qui démarre 6 mois avant la date de rentrée de l'année de sélection

soit:	du:	au	1:
		lasta máriada na concerna nas las forma	ations AC at AD)

Date d'embauche	Employeur et lieu de travail	Emploi occupé	Type de contrat	Temps de travail	Motif de fin ou de rupture de contrat	Date de fin ou de rupture de contrat

Toute fausse déclaration est passible de peines et d'amendes prévues par les articles 441-1, 441-6 et 441-7 du code pénal.

Je certifie exact les renseignements fournis.

Fait à :		Le :		
	Signature de l'apprenant ou du	responsable légal		



ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) :	déclare avoir pris connaissance :
- du coût pédagogique de la formation :	
Tarif applicable par année ou par session de formation :	6 200 € (cursus complet)
Autres frais à charge de l'apprenant :	100 € frais d'inscription
 des conditions de prise en charge fixées par la Région Grand Est (voir fiché en charge des formations) et j'atteste : 	es synthétiques relatives aux conditions générales et aux conditions spécifiques de prise
remplir les conditions pour bénéficier d'une prise en charge régionale en	n tant que :
Jeune de -26 ans en poursuite d'études (certificat de scolarité 2022/20	23 ou 2023/2024)
Demandeur d'emploi non démissionnaire durant la période de référen- de rentrée effective (y compris en cas de report) - (hors formation AS et AP)	ce qui démarre 6 mois avant la date de rentrée de l'année de sélection et jusqu'à la date
Salarié(e) bénéficiant d'un financement à titre dérogatoire pour les for	mations d'AS, AP et d'AMBU
Salarié(e) en situation précaire dont le contrat de travail est inférieur à	a 18 heures par semaine ou 78 heures par mois dans les 9 mois avant l'entrée en formation
Salarié(e) en tant que Vendeur à Domicile Indépendant (VDI) ou auto-e par mois	entrepreneur dont le salaire moyen dans les 6 mois avant l'entrée en formation n'excéde pas 720 €
financer la formation à titre personnel étant donné que je ne remplis pa	ıs les conditions d'éligibilité fixées par la Région
bénéficier de la prise en charge du <u>coût pédagogique</u> par le biais d'un d Travail, plan de formation employeur)	ispositif de formation professionnelle continue (Transition Pro, CFP, OPCO, ANFH, France
mobilisation de mon CPF + le reste à charge à titre personnel	
Coo	ordonnées du financeur :
Je m'engage à :	
 signaler au plus tôt tout changement de situation qui serait susceptible de m'acquitter des frais à titre personnel en cas d'omission ou d'erreur dans la remettre toute pièce demandée par la Région en cas de contrôle; être assidu durant toute la formation et respecter le règlement intérieur d 	a présente déclaration, de non production des pièces demandées par l'institut de formation ou par
Toute fausse déclaration est passible de peines et d'amendes prévues par les articles 441-	1, 441-6 et 441-7 du code pénal.

Je certifie exact les renseignements fournis. Fait à :

Signature de l'apprenant ou du responsable légal

Le :



ATTESTATION FRANCE TRAVAIL



FORMATIONS SANITAIRES et SOCIALES

Document à renseigner pour toutes les personnes inscrites comme demandeur d'emploi

	DENTITE DE L'APPRENANT	Г					
	om de naissance et/ou nom d'usa						
	rénoms :						
	ate de naissance :						
	ROJET DE FORMATION						
	tablissement de formation :		CENTRE HOSPITALIER DE ROU	FFACH			
	ormation suivie :		Formation d'Aide-Soignant	TIACII			
	eu de formation :		Rouffach				
	nnée scolaire ou universitaire :		2024/2025				
	nnée de réussite aux sélections :		2024/2023				
	ate de la rentrée :		26/08/2024				
	ériode de référence :	du :	non concerné		au:		
P1	eriode de reference .	du .	non concerne		uu.		
A	NTECEDENTS PROFESSIO	NNELS (<u>à compléter pour</u>	r toutes les formations)				
	au regard des derniers emplois oc			t la date de rentrée de l'ai	nnée de sélection	et jusqu'à la date de rentré	ée effective
	s en cas de report) - (cette pério						
soit :		du:	non concerné		au:		
Date d'embauche	Employeur	Lieu de travail	Emploi occupé	Type de contrat	Temps de travail	Motif de fin ou de rupture de contrat	Date de fin ou de rupture de contrat
II	NSCRIPTION A FRANCE TR	AVAIL					
	SCRIPTION A FRANCE TR	AVAIL					
N							
N A	° d'identifiant France Travail :	référente :					
N A Si	° d'identifiant France Travail : gence d'inscription France Travail	référente : ou un PAIO (O/N) ?					
N A St D	° d'identifiant France Travail : gence d'inscription France Travail uivi assuré par une Mission Locale	référente : ou un PAIO (O/N) ? ?	leur d'emploi :				
N A SI D	° d'identifiant France Travail : gence d'inscription France Travail uivi assuré par une Mission Locale ans l'affirmative, quelle structure	référente : ou un PAIO (O/N) ? ? ctualisation en tant que demand	leur d'emploi :				
N A SI D D Si	° d'identifiant France Travail : gence d'inscription France Travail uivi assuré par une Mission Locale ans l'affirmative, quelle structure ate de dernière inscription ou réa	référente : ou un PAIO (O/N) ? ? ctualisation en tant que demand France Travail, depuis quand ?		i précède la rentrée.			
N A Si D D Si Le change	° d'identifiant France Travail : gence d'inscription France Travail uivi assuré par une Mission Locale ans l'affirmative, quelle structure ate de dernière inscription ou réa vous percevez une allocation de ment de situation lié à l'entrée e	référente : ou un PAIO (O/N) ? ? ctualisation en tant que demand France Travail, depuis quand ?		i précède la rentrée.			
N A Si D Si Le change Je soussig	° d'identifiant France Travail : gence d'inscription France Travail uivi assuré par une Mission Locale ans l'affirmative, quelle structure ate de dernière inscription ou réa vous percevez une allocation de ment de situation lié à l'entrée e	référente : ou un PAIO (O/N) ? ? ctualisation en tant que demand France Travail, depuis quand ? in formation doit être signalé à l	France Travail dans le mois qu		nditions générales	s et conditions spécifiques	de prise en charge
N A Si D D Si Le change Je soussig - at di	o d'identifiant France Travail : gence d'inscription France Travail uivi assuré par une Mission Locale ans l'affirmative, quelle structure ate de dernière inscription ou réa vous percevez une allocation de ment de situation lié à l'entrée e mé(e) : tteste remplir les critères d'éligib	référente : ou un PAIO (O/N) ? ? ctualisation en tant que demand France Travail, depuis quand ? in formation doit être signalé à l	France Travail dans le mois qu st - tels que rappelés dans les n salariée et ne plus être lié co	fiches récapitulatives "Co	_		-
N A SI D D Si Le change Je soussig d d d	o d'identifiant France Travail : gence d'inscription France Travail uivi assuré par une Mission Locale ans l'affirmative, quelle structure ate de dernière inscription ou réa vous percevez une allocation de ment de situation lié à l'entrée e mé(e) : tteste remplir les critères d'éligib es formations", éclare avoir cessé toute activité	référente : ou un PAIO (O/N) ? ? ctualisation en tant que demand France Travail, depuis quand ? on formation doit être signalé à l ilité fixés par la Région Grand E: professionnelle salariée ou nor /mois dans les 9 mois avant l'er	France Travail dans le mois qu st - tels que rappelés dans les n salariée et ne plus être lié co ntrée en formation ,	fiches récapitulatives "Co ontractuellement à un en	nployeur (sauf en	cas d'activité réduite si la	-
N A SI D D SI Le change - ai di di n' - ei	o d'identifiant France Travail : gence d'inscription France Travail uivi assuré par une Mission Locale ans l'affirmative, quelle structure ate de dernière inscription ou réa vous percevez une allocation de ment de situation lié à l'entrée e mé(e) : tteste remplir les critères d'éligib es formations", éclare avoir cessé toute activité excède pas 18h/semaine ou 78h	référente : ou un PAIO (O/N) ? ? ctualisation en tant que demand France Travail, depuis quand ? in formation doit être signalé à l illité fixés par la Région Grand E: professionnelle salariée ou nor /mois dans les 9 mois avant l'en ponibilité de la fonction publique	France Travail dans le mois qu st - tels que rappelés dans les n salariée et ne plus être lié co ntrée en formation , e, soit en congé (congé de form	fiches récapitulatives "Co ontractuellement à un en	nployeur (sauf en	cas d'activité réduite si la	-
N A Si D D Si Le change Je soussig - ai dr dr n' - et J'autorise	o d'identifiant France Travail : gence d'inscription France Travail uivi assuré par une Mission Locale ans l'affirmative, quelle structure ate de dernière inscription ou réa vous percevez une allocation de ment de situation lié à l'entrée e mé(e) : tteste remplir les critères d'éligib es formations", éclare avoir cessé toute activité lexcède pas 18h/semaine ou 78h t ne pas être placé(e) soit en disp	référente : ou un PAIO (O/N) ? ? ctualisation en tant que demand France Travail, depuis quand ? en formation doit être signalé à l ilité fixés par la Région Grand E: professionnelle salariée ou nor /mois dans les 9 mois avant l'er ionibilité de la fonction publique informations ci-après à la Régio	France Travail dans le mois qu st - tels que rappelés dans les n salariée et ne plus être lié co ntrée en formation , e, soit en congé (congé de form	fiches récapitulatives "Co ontractuellement à un en nation, congé sabbatique,	nployeur (sauf en	cas d'activité réduite si la	-
N A Si D D Si Le change Je soussig - ai dr dr n' - et J'autorise	o d'identifiant France Travail : gence d'inscription France Travail uivi assuré par une Mission Locale ans l'affirmative, quelle structure ate de dernière inscription ou réa vous percevez une allocation de ment de situation lié à l'entrée e mé(e) : tteste remplir les critères d'éligib es formations", éclare avoir cessé toute activité excède pas 18h/semaine ou 78h t ne pas être placé(e) soit en disp France Travail à transmettre les	référente : ou un PAIO (O/N) ? ? ctualisation en tant que demand France Travail, depuis quand ? en formation doit être signalé à l ilité fixés par la Région Grand E: professionnelle salariée ou nor /mois dans les 9 mois avant l'er ionibilité de la fonction publique informations ci-après à la Régio	France Travail dans le mois qu st - tels que rappelés dans les n salariée et ne plus être lié co ntrée en formation , e, soit en congé (congé de form	fiches récapitulatives "Co ontractuellement à un en nation, congé sabbatique,	nployeur (sauf en	cas d'activité réduite si la	-
N A Si D D Si Le change Je soussig - ai dr dr n' - et J'autorise	o d'identifiant France Travail : gence d'inscription France Travail uivi assuré par une Mission Locale ans l'affirmative, quelle structure ate de dernière inscription ou réa vous percevez une allocation de ment de situation lié à l'entrée e mé(e) : tteste remplir les critères d'éligib es formations", éclare avoir cessé toute activité excède pas 18h/semaine ou 78h t ne pas être placé(e) soit en disp France Travail à transmettre les	référente : ou un PAIO (O/N) ? ? ctualisation en tant que demand France Travail, depuis quand ? on formation doit être signalé à l illité fixés par la Région Grand E: professionnelle salariée ou nor /mois dans les 9 mois avant l'er ionibilité de la fonction publique informations ci-après à la Régio	France Travail dans le mois qu st - tels que rappelés dans les n salariée et ne plus être lié co ntrée en formation , e, soit en congé (congé de form	fiches récapitulatives "Co ontractuellement à un en nation, congé sabbatique,	nployeur (sauf en , congé parental) Le :	cas d'activité réduite si la	-

PARTIE A RENSEIGNER PAR FRANCE TRAVAIL Attestation à remplir dans le mois précédent l'entrée en formation Nom de naissance et/ou nom d'usage : Prénoms: Période de référence : du: non concerné (cette période ne concerne pas les formations AS et AP) - l'apprenant est inscrit en tant que demandeur d'emploi (à compléter obligatoirement pour toutes les formations): depuis le : est inscrit en catégorie : depuis le : dernier jour d'actualisation : justifie d'une activité déclarée à cette date (O/N) : - l'apprenant justifie du statut suivant, au cours de la période de référence (hors formations AS et AP) : non démissionnaire démissionnaire pour motifs légitimes reconnus exclusivement par la Région Grand Est soit : rupture d'un contrat aidé, emploi avenir ou service civique... - pour cause de non paiement des salaires - pour suivre le conjoint suite à mutation ou mariage - pour suivre son enfant handicapé admis dans une sutructure d'accueil - pour cause de violences conjugales - pour cause d'actes délictueux dans le cadre du contrat de travail non renouvellement de CDD autre motif de rupture * *Motif de fin ou de rupture de contrat - choisir parmi les options suivantes : Convention de Reclassement Personnalisé (CRP), démission, démission contrat 18 h/semaine au maximum, licenciement, rupture conventionnelle/amiable, fin de contrat, dispositif démission-reconversion Date de la rupture : non défini, France Travail n'étant pas en mesure de vérifier la situation de l'apprenant et d'attester de son statut au regard des critères fixés par la Région Grand Est - son projet de formation professionnelle a fait l'objet d'une validation auprès d'un conseiller de France Travail. L'apprenant justifie-t-il de droits ouverts au titre de l'ARE (O/N)? Signature et cachet de France Travail Nom du signataire : Prénom : Qualité: Agence: Lieu:

Date:

CODES

Type de contrat

CDI

CDD

Fonctionnaire

Intérim

Contrat en alternance

Contrat Aidé

Service civique ou volontaire

Autre

Motif de fin ou rupture de contrat

Convention de Reclassement Personnalisé (CRP)

Démission

Démission contrat 18h/semaine ou 78h/mois au maximum

Démission pour motifs légitimes reconnus par la Région

Licenciement

Rupture conventionnelle/amiable

Fin de contrat



Institut de Formation Aide-Soignant Téléphone : 03 89 78 70 63 Télécopie : 03 89 78 72 12

Courriel: contact.ifsi@ch-rouffach.fr

Patrick LEHMANN Directeur des Soins, Directeur de l'Institut de Formation

Régine BAUMEISTER Cadre supérieur de santé Coordonnateur Pédagogique

DOSSIER MEDICAL 2024

CONDITIONS MEDICALES D'ADMISSION A L'ENTREE A L'INSTITUT DE FORMATION

FORMATION AIDE SOIGNANT¹

Ce dossier est à rendre dès que possible et en tout état de cause au plus tard le

premier jour de la rentrée, COMPLET

Madame, Monsieur,
Vous devez présentez lors de votre inscription à l'institut de formation,
 □ le certificat du médecin agrée (ci-joint) à remettre au secrétariat de l'institut □ le dossier médical (ci-joint) complété et signé par votre médecin traitant à remettre au secrétariat de l'institut □ une copie de vos certificats de vaccination, □ les résultats de la sérologie de l'hépatite B,
Decrease land 12 a Company of the co

Pour plus d'information :

- Liste des médecins agrées par l'Agence Régionale de Santé https://www.grand-est.ars.sante.fr/annuaires-des-professionnels-et-etablissements
 - Information sur le site Vaccination InfoService.fr

https://professionnels.vaccination-info-service.fr/Recommandations-vaccinales-specifiques/Professionnels-exposes-a-des-risques-specifiques/Professionnels-de-sante

Article 91:

L'admission définitive dans un institut de formation préparant à l'un des diplômes visés à l'article 1er du présent arrêté est subordonnée :

a° A la production, au plus tard le premier jour de la rentrée, d'un certificat établi par un médecin agréé attestant que l'étudiant ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession ;

b° A la production, au plus tard le jour de la première entrée en stage, d'un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France.

¹ En référence à l'arrêté du 21 avril 2007 modifié par l'arrêté du 10 juin 2021 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux :



MEMENTO

à remettre à votre médecin traitant accompagné du dossier médical à remplir

Afin de permettre aux élèves des filières paramédicales d'effectuer leur formation et leur stage **ils doivent impérativement répondre aux obligations vaccinales des professionnels de santé** (L'Article L.3111-4 du Code de la Santé publique). Lors de son inscription définitive dans une école de la fonction publique hospitalière, l'élève doit fournir au secrétariat de l'institut de formation un dossier complet :

- Les vaccinations obligatoires :
 - o DTP (diphtérie-tétanos-poliomyélite) ou DTCoqPolio selon le calendrier vaccinal en

vigueur : les dates des 2 derniers vaccins réalisés

- o Hépatite B
 - un schéma vaccinal complet (schéma classique ou rapide)
 - un dosage des anticorps anti-HBs et anti-HBc ainsi que le dosage des antigènes HBs.

Certains vaccins sont fortement recommandés mais non obligatoires :

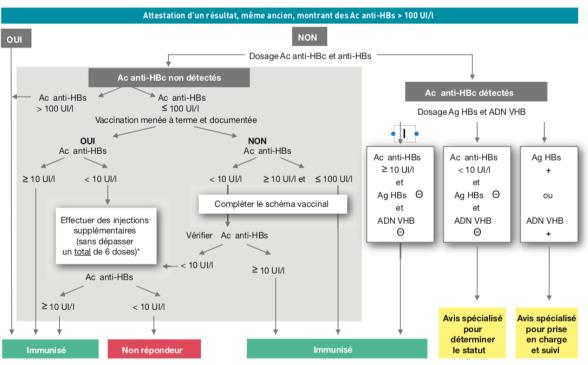
- Vaccin Coqueluche (lors d'un rappel DTP)
- Vaccins ROR: 2 injections

Merci de veiller à la mise à jour des vaccinations et remettre le dossier médical ci-joint à l'élève complété et signé par vos soins.

VIGILANCE

Il est IMPÉRATIF d'avoir eu au moins 2 doses du vaccin hépatite B avant l'entrée en formation.

3.8 Algorithme pour le contrôle de l'immunisation contre l'hépatite B des professionnels de santé



Légende : Ac: anticorps ; Ag : antigène ; VHB : virus de l'hépatite B



DOSSIER MEDICAL 2024

à établir **par votre médecin traitant** Entrée à l'Institut de Formation Aide-Soignant de Rouffach **FORMATION AIDE SOIGNANT**

NOM: Prénom:					
Date de naissance :/					
Diphtérie, tétanos, polio (DTP ou DTCoqPolio) – Obligatoire					
1ère in location location	16I manual .	Acc			
1 ^{ère} injection le : / /	1 ^{er} rappel : / /	Age :			
2 ^{ème} injection le : / /	2 ^{ème} rappel : / /	Age :			
3 ^{ème} injection le : / /	3 ^{ème} rappel : /	Age :			
	4 ^{ème} rappel : /	Age :			
	5 ^{ème} rappel : / /	Age :			
Hépatite B – Obligatoire					
La vérification de l'immunisation et de l'absence d'infection par le VHB est obligatoire pour tous les élèves et personnels de santé relevant de la vaccination obligatoire contre le VHB.					
$1^{\rm ère}$ injection le : /	Dénomination :	N° lot :			
$2^{\rm ème}$ injection le : / /	Dénomination :	N° lot :			
3 ^{ème} injection le : / /	Dénomination :	N° lot :			
☐ A réalisé une sérologie : dosage des anticorps anti-HBs ET dosage des anticorps HBc ET dosage Antigène HBs. Joindre la copie des résultats obligatoirement.					
Taux d'anticorps : Immunisation : Oui Non					
Intradermoréaction — Recommandée Induration en mm					
Test tuberculinique : Date:/ Résultat à 72 h:					
		Verso ♥			

1/2



Vaccinations autres – Recommandée

ROR: 1 ^{ère} injection le : : / /	2ème inject	ion le : : /	
Vaccin contre la Méningite C	(à réaliser avant 24 ans révolu	s): Réalisé le/	
COVID: 1 ^{ère} injection le : / /	2 ^{ème} injection le :/	/ 3 ^{ème} injection le :/	
Maladies infantiles	Antécédent de la maladie	OU sérologie positive	
Varicelle		☐ Résultat :	
Rougeole		☐ Résultat :	
Rubéole		☐ Résultat :	
Oreillons		☐ Résultat :	
Coqueluche		☐ Résultat :	
Hépatite A		☐ Résultat :	
Grippe (annuellement)		☐ Résultat :	
Certifie que Mme/M	s vaccinales selon le texte e		res
L'élève est autorisé(e) à débu	iter son parcours de stage au	vu des conditions vaccinales :	
	□ oui	□ NON	
Fait le :/		Cachet et signature	
			l



CERTIFICAT MEDICAL 2024

à établir par un <u>médecin agrée</u> Entrée à l'Institut de Formation d'Aide-Soignant de Rouffach FORMATION AIDE SOIGNANT

Je soussigné(e), docteur					
médecin agréé par la préfecture du dé	partement				
exerçant à					
certifie que (conformément à l'article instituts de formation paramédicaux)	91 de l'arrêté du 21 avril 2007 m	nodifié relatif aux conditions d'accès aux			
Madame/Monsieur					
né(e) le					
demeurant à					
☐ Ne présente pas de contre-indications physiques et psychologiques à l'exercice de la profession					
Date :/	Signature :	Cachet du médecin			